



Partage immobilier suite à divorce

Par **gérard65**, le **03/01/2009** à **15:44**

Nous sommes mon épouse et moi même propriétaire d'une maison. Le gros oeuvre de celle ci a été réalisée par des entreprises et j'ai fais moi même tous les travaux intérieurs ainsi que les aménagements extérieurs(terrasses,rampe d'accès,escaliers,garage,clôtures,...). Puis je faire valoir la main d'oeuvre que j'ai fournie dans le calcul du partage relatif à notre divorce? merci.